



Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Et après le 15 mai p. 2
- Pré-rentree des enseignants p. 2
- Rased p. 3
- Rythmes scolaires p. 4/5/6
- Elections professionnelles p. 7
- Circulaire de rentrée p. 8

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier

DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



Édito

UNE CGT ÉDUC'ACTION EN ORDRE DE MARCHÉ POUR LA DÉFENSE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION, POUR LE COMBAT POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC ET POUR UNE AUTRE ÉCOLE !

Du 19 au 23 mai s'est tenu, à Seignosse dans les Landes, le 8^e congrès national de la Cgt Éduc'action.

L'occasion de débattre de la situation sociale et d'adopter textes d'orientation et priorités pour les années à venir.

L'occasion aussi de réaffirmer notre attachement à la revendication d'un grand service public laïque et unifié de l'éducation, et notre refus des contre-réformes que constituent les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires et de l'école du socle contre lesquels nous continuons et continuerons de lutter.

L'occasion aussi de réaffirmer à travers une résolution sur le Projet d'École de la Cgt Éduc'action notre volonté de ne pas en rester au système éducatif actuel mais d'**avancer vers une École émancipatrice** permettant aux élèves qui nous sont confiés de devenir des citoyennes et citoyens égaux et conscient-es, quelque soit leur origine ou leur sexe.

L'occasion enfin de donner au syndicalisme Cgt dans l'Éducation nationale, la place qui lui revient, celle d'un **syndicalisme de combat et de transformation**, d'un **syndicalisme qui refuse les corporatismes étroits** au profit d'un combat pour tous les personnels qui relèvent de notre champ d'intervention.

De par nos revendications, qui exigent un **corps unique d'enseignant-es**, de la maternelle à la terminale, la titularisation sur des emplois statutaires des salarié-es précaires, et la nécessaire revalorisation des carrières non enseignantes et enseignantes de l'Éducation nationale.

Suite page 2

Édito (suite)

De par notre volonté d'aboutir à une véritable égalité femmes-hommes, le renforcement, le développement de la Cgt Educ'action, sont un enjeu fondamental pour l'intérêt de tous-tes les salarié-es de l'Education nationale

Bref un congrès qui a décoiffé, et pas seulement en raison de la tempête qui a sévi sur la côte atlantique durant une grande partie du congrès...

Dans ce combat pour un autre syndicalisme, un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, un syndicalisme général, un syndicalisme confédéré qui refuse la division des personnels et des salarié-es prônée de fait par le syndicalisme autonome.

Dans ce combat rejoignez-nous dans la Cgt Educ'action aux côtés de tous-tes les salarié-es qui ont choisi la CGT pour qu'enfin nous puissions mettre au cœur de l'économie de ce pays celles et ceux qui créent les richesses et en bénéficient si peu.

Yvon Guesnier

Et après le 15 mai ?

Avec plus de 250 000 participants aux 120 manifestations et rassemblements organisés sur tout le territoire, la journée unitaire d'action des agents de la Fonction publique est une réussite. Les taux de grévistes et la mobilisation indiquent une vraie détermination des personnels.

Réunies le 15 mai au soir, les organisations syndicales des 3 Fonctions publiques ont convenu de la nécessité de continuer de porter **ensemble** les revendications des agents en matière d'emploi et de rémunération. Plus largement, la CGT estime que cette journée est une étape importante dans la lutte contre la politique d'austérité menée par le gouvernement et son Pacte de responsabilité.

Dans l'unité avec les autres organisations, la CGT Fonction publique exige, de Marylise Lebranchu, l'ouverture immédiate de négociations portant en particulier sur le dégel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation. Il faut contraindre le gouvernement à revenir sur les scandaleuses déclarations de la Ministre selon lesquelles le dégel du point serait exclu dans le contexte économique actuel. Pour la CGT, l'augmentation des salaires est en effet précisément le moyen de relancer l'activité économique et de faire reculer le chômage.

Dès maintenant, la CGT est déterminée à poursuivre la mobilisation unitaire dès le mois de juin pour faire reculer le gouvernement. Le 15 mai doit marquer le début d'un processus qui doit s'élargir et s'amplifier pour mobiliser tou-te-s les salarié-e-s du public et du privé. Ensemble, faisons reculer le gouvernement et gagnons sur le terrain de nos salaires et de nos emplois !

***Rendez-vous pour une semaine d'action
du 23 au 27 juin***

Journée d'action et de grève le 26 juin.

La prérentrée des enseignant-e-s reportée au 1er septembre 2014

La CGT Educ'action prend acte de l'annonce du ministre de l'Éducation nationale, le 16 mai 2014, du report de la prérentrée des enseignant-es au 1er septembre 2014 et de la rentrée des élèves au 2 septembre 2014. Cette information a été publiée dans la presse dès le 15 mai 2014, sans que les organisations syndicales ne soient officiellement informées par le ministère.

La CGT Educ'action avait demandé cette modification du calendrier scolaire. Une pétition intersyndicale avait été massivement signée par les personnels sur ce sujet.

La CGT Educ'action avait soulevé, dès le début, les problèmes d'organisation engendrés par une prérentrée le 29 août 2014. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la prise en compte de notre demande par le ministre. Celui-ci doit réorganiser le calendrier scolaire 2014/2015, mais aussi ceux des années scolaires 2015/2016 et 2016/2017...

Le ministre a annoncé que cette prérentrée serait rattrapée : nous pouvons déjà dire que nous nous y opposons. La seule discussion nécessaire serait de permettre une véritable alternance 7 semaines de cours/2 semaines de congés, et donc de discuter du zonage des vacances scolaires.

BILAN du GROUPE de TRAVAIL MINISTERIEL

Le groupe de travail du ministère concernant les RASED a accouché, cet automne d'une administration regroupée et du pilotage, avec une sorte d'éclatement des RASED : les maîtres E dans les écoles, les psychologues et les rééducateurs autour de l'IEN, affairés à l'entreprise de pilotage de la circonscription, et notamment des maîtres G pompiers et coupés des familles et des enfants.

Voilà que le nouveau ministre, à peine arrivé, met en discussion avec les organisations syndicales un projet de nouvelle circulaire, qui confirme les intentions du précédent.

Le leadership de l'IEN est confirmé. L'ensemble des personnels des RASED est directement sous son autorité et il pilote les aides spécialisées. Le RASED est « une des composantes du pôle ressource de la circonscription ». Le périmètre d'action des collègues se confirme aussi : si les E sont localisés sur un groupement d'écoles (ce qui est déjà beaucoup), les G et les psychologues rayonnent sur l'ensemble de la circonscription ou (mais cela risque d'être rare) un secteur infracirconscription défini par l'IEN. La fonction de référent auprès des autres enseignants se précise. Elle fait partie de ce que les auteurs du projet de circulaire appellent l'aide indirecte.

Enfin, le projet marque le **retour de la médicali-**

sation de l'échec scolaire. Le document indique que les postes G sont chargés de « l'aide à la gestion des comportements ».

La mission est désormais de s'intéresser aux élèves qui « compromettent leurs apprentissages et perturbent le déroulement de l'enseignement ».

Traduction concrète, le maître G est destiné à servir de pompier ou de ressource pour les enfants difficiles à gérer dans le cadre de la classe. Parallèlement, son temps consacré aux enfants évolue : il ne doit plus intervenir que pour des besoins ciblés et un temps donné, et, bien sûr, avec l'accord de l'IEN. Faire du maître G quelqu'un qui aide à la gestion des comportements ne peut absolument pas être neutre, dans une situation où nous savons que les tendances scientistes en psychologie s'expriment principalement à travers les neurosciences et surtout les thèses comportementalistes.

Le rôle défini du psychologue de l'Education nationale, référent des enseignants, artiste des batteries de tests, qui seraient scientifiquement exacts, ou passerelle vers une prise en charge extérieure n'a rien non plus qui puisse rassurer.

Cette médicalisation de l'échec scolaire n'est pas nouvelle : le concept de « trouble spécifique des apprentissages » qui donne lieu à une évaluation en

Grande Section, en est le fer de lance. Il s'agit de faire oublier que l'échec scolaire est social, qu'il est lié intimement à la formidable machine de reproduction sociale qu'est l'École. Pour dégager de ses responsabilités le système éducatif et ceux qui le pilotent, pour rejeter la responsabilité de l'échec sur les élèves et les familles, on a inventé ces troubles. Comme corollaire, bien entendu, il fallait écarter les courants psychologiques peu enclins à valider ces TSA ni la vision dominante de la psychologie comme science exacte. Ainsi les formations sont de plus en plus débarrassées de l'apport pourtant essentiel de la psychanalyse.

Au final, rien de nouveau ni de rassurant sous le soleil. Pour la CGT Éduc'action, un chemin tout différent doit être emprunté. Il est d'abord indispensable que soient restitués tous les postes supprimés par Châtel (5 000). Ensuite, il faudra rétablir les RASED dans les groupes scolaires, inscrits au plus près de la réalité des élèves, des familles, de la difficulté, donc afin que les enseignants spécialisés et les psychologues puissent enfin exercer normalement leurs missions de prévention et de remédiation et ne soient plus destinés à renforcer les équipes de circonscription, à participer à une entreprise idéologique visant à médicaliser l'échec scolaire.

Jean Grimal

LETTRE OUVERTE AUX MAIRES DE FRANCE

La CGT Educ'action a été attentive aux élections municipales de mars dernier. Pas pour intervenir sur le volet politique, mais pour observer les positions des candidat-e-s vis-à-vis de la future mise en place des rythmes scolaires. En effet, un certain nombre avaient pris des positions très hostiles à cette réforme et en avaient fait un argument de poids dans la campagne.

À l'heure de la pratique municipale, et parce que la question est hautement politique (au sens premier du terme) et qu'elle impacte à la fois les écoles mais aussi les familles et les citoyens de façon plus globale, il nous paraissait important d'interpeller les nouvelles équipes municipales sur leur nouveau positionnement sur la question. D'où ce courrier adressé à de nombreux maires.

Madame, Monsieur,

La tenue des dernières élections municipales et la campagne attenante ont été un moment privilégié pour le débat municipal et parfois national, autour d'un certain nombre de questions.

Dans beaucoup de communes, un des principaux débats, ou argument de campagne, a été celui de l'application ou non de la réforme des rythmes scolaires, mais aussi des modalités de son application éventuelle. Cela a été l'occasion pour les parents d'élèves, mais aussi pour les enseignants et l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'éducation, de faire entendre leur inquiétude, et parfois leur opposition quant à cette question des nouveaux rythmes.

Nous sommes aussi conscients que cette question du nouveau temps scolaire institué par décret en février 2013, et largement dénoncé depuis (grèves, manifestations...), a été l'occasion de dévoiler des positions très tranchées (pour ou contre) par les candidat-e-s.

Aujourd'hui, alors que les électeur-trice-s se sont exprimé-e-s et ont choisi, et que de nombreuses communes ont changé d'équipe municipale, la CGT Educ'action vient interpeller ces équipes nouvellement élues. En effet, attentifs au bien-être des élèves, des personnels, mais aussi des finances publiques et des collectivités territoriales plongées dans l'austérité, nous souhaitons connaître non seulement votre position quant à l'application ou non de la réforme à la rentrée 2014, mais également les éventuelles modalités.

Pour les communes où les candidat-e-s se sont clairement revendiqué-e-s opposant-e-s à la réforme, quelles sont aujourd'hui les décisions et orientations prises ou proposées aux prochains conseils municipaux ?

Pour les autres, où les décisions ne sont pas tranchées, quelles seront les pistes envisagées, le seront-elles avec l'ensemble des acteurs de l'École et le seront-elles dans les délais impartis par l'administration ? En effet, nous savons que le calendrier va s'accélérer pour les communes devant passer aux nouveaux rythmes en septembre 2014, alors même qu'elles devront prendre en main leur administration, gérer d'éventuels budgets rectificatifs et donc rechercher des partenaires-intervenants et constitution d'un PEdT.

On le voit bien, tout ceci s'entrechoque au détriment des résultats espérés. En effet, en analysant ce qui est déjà fait, on peut s'interroger sur la cohérence des horaires proposés et la déstructuration du temps avec des journées à horaires variables, sur l'augmentation de la fatigue des élèves avec une ½ journée supplémentaire, sur l'amélioration des résultats qui n'est pas probante. Ce dont nous sommes sûrs, c'est le coût engagé par les collectivités qui, s'il est important pour elles, n'est ni à la hauteur des besoins et des attentes, ni de leur compétence puisque relevant normalement de l'effort de l'État. Vous le comprenez bien, on est loin de la philosophie même de la réforme (diminuer la fatigue des élèves et l'ouverture culturelle et sportive) et de la réflexion po-

litique de fond autour de l'École, du mieux réussir et de l'équilibre familial à trouver.

Nous vous rappelons que la CGT Éduc'action s'oppose à cette réforme dite Peillon pour diverses raisons (décentralisation d'une partie de l'École, question des rythmes mal posée, aucune réponse favorable pour les élèves et les personnels...) et demande son abrogation. Dans ces conditions, nous restons des partenaires exigeants et attentifs aux positions des communes et à celles de leurs maires qui ont également très souvent montré leur opposition.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, la CGT Éduc'action reste à votre disposition afin de connaître votre position et d'éventuellement en discuter.

Rythmes

À LYON – COMME AILLEURS – TOUT ÇA POUR ÇA...

La mairie de Lyon a rendu sa copie sur l'organisation de la semaine de classe dès la rentrée prochaine : les trois heures d'enseignement du vendredi après-midi auront lieu le mercredi matin ! Et voilà : c'est tout. Cela méritait bien un an de réflexion et le suspense brûlant de ces derniers mois !

Les trois heures du vendredi après-midi seront réservées aux activités périscolaires non-obligatoires et payantes. Le mercredi matin est devenu un vendredi après-midi et le vendredi après-midi est devenu un mercredi matin !

Les horaires des demi-journées et donc des journées pleines ne changent pas : le lundi, le mardi et le jeudi les élèves ont six heures de classe en tout, dont trois l'après-midi dans ce fameux créneau horaire identifié comme si mal adapté au rythme de l'enfant.

C'est sûr que ça valait la peine de faire intervenir spécialistes, chronobiologistes, sophistes, fumistes, mi-



nistres, contorsionnistes, et autres transformistes de l'intellect à l'éthique escamotable... pour nous tartuffer de la sorte ! Imposture à tous les étages. L'École à Lyon reste la même... en apparence ! La montagne a accouché d'une souris en faisant suffisamment de bruit non seulement pour étouffer les voix de vraiEs spécialistes de l'Éducation : tous les personnels qui travaillent dans les écoles mais aussi

pour MASQUER LA CASSE DU CADRE NATIONAL DE NOTRE SERVICE PUBLIC ! Le décret Hamon aggrave les inégalités territoriales et sociales. Les lyonnaisEs restent encore les moins maltraités par « le changement » dans notre région : le tissu associatif de Lyon est très fourni et, avec ce choix d'horaires, proposera au moins les mêmes activités que ce qui se fait déjà le mercredi matin. Et puis

travailler le mercredi matin au lieu du vendredi après-midi, la belle affaire nous dira-t-on! Mais que se passera-t-il dans les communes avoisinantes, dont la plupart sont organisées différemment avec des moyens insuffisants? Que se passera-t-il pour les collègues qui habitent et scolarisent leurs enfants dans une commune tout en travaillant dans une autre avec des horaires scolaires différents? Que se passera-t-il pour tous les personnels qui travaillent sur plusieurs communes aux organisations disparates?

LE SEUL VRAI CHANGEMENT, dans la région lyonnaise comme ailleurs, **C'EST LE RENVOI AUX COMMUNES DES DIFFI-**

CULTÉS D'ORGANISATION D'UNE RÉ-FORME QUI N'A PAS DE FOND :

Nos conditions de travail restent les mêmes : en constante dégradation. Le temps de présence avec élèves reste le même pour les professeurs des écoles : 24 heures. Le nombre d'élèves augmente à l'école primaire et l'incapacité du service public à résoudre la surcharge des effectifs par classe reste la même, le recours à des emplois précaires augmente et se pérennise : les travailleurSEs sont des objets interchangeables avec lesquels on fabrique des « Équivalents Temps Plein ». L'absence de remplaçantEs reste la même... Qu'en sera-t-il de l'éventuelle mise en place de

nouveaux programmes dans de telles conditions?

Réunie la semaine dernière en congrès national, la CGT Educ'action a largement débattu et affirmé le projet d'école qu'elle défend, dans toutes les luttes passées présentes et à venir, menées pour la transformation sociale : une école émancipatrice pour les travailleurSEs comme pour les usagers du Service Public d'Éducation nationale. À Lyon comme ailleurs, contre la réforme des rythmes scolaires Peillon/Hamon, le combat syndical continue.

Catherine LEWANDOSKI

BAGNOLET : COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE

CGT Educ'action, SNUipp-FSU, SUD Éducation, SNUDI-FO, CGT Territoriaux

L'intersyndicale se félicite de la prise de position de la municipalité de Bagnoleet concernant la non-application de la réforme des rythmes scolaires, position exprimée dans la délibération du conseil municipal du 16 Avril 2014.

Nous nous retrouvons dans les arguments avancés : refus de la territorialisation qui ne peut que renforcer les inégalités, problèmes de sécurité, négation de l'intérêt de l'enfant et non prise en considération sérieuse de l'ensemble de la problématique de l'école (moyens, programme etc.), ambiguïté des responsabilités sur le temps périscolaire, juxtaposition confuse des dispositifs etc. Nous constatons également l'absence totale de concertation de la communauté éducative et des personnels concernés sur cette question.

Nous considérons que les délais de mise en place de cette réforme sont inacceptables, particulièrement au regard de l'état de délabrement du service public d'éducation à Bagnoleet. Nous ajoutons que cette réforme ne peut, en l'état, que dégrader les conditions de travail des personnels. Aujourd'hui, la balle est dans le camp du ministère qui doit respecter l'expression des personnels et de la municipalité. Nous ne pourrions accepter que l'administration impose autoritairement un fonctionnement rejeté par les acteurs de terrain. Le ministère doit répondre rapidement, clairement et favorablement à cette demande de non application.

Par ailleurs, au vu de l'état des écoles, nous proposons que la municipalité appelle à des conseils d'école extraordinaires afin que chacun s'exprime sur cette question. Ensuite viendra le temps d'organiser sur la ville une large concertation de tous les partenaires, concertation qui devra prendre en compte l'ensemble des questions de l'école : Moyens (aujourd'hui des fermetures de classes sont annoncées à Bagnoleet alors que les effectifs augmentent, les RASED ne sont pas reconstitués etc.), locaux (entretien et construction), sectorisation etc.

Tous ensemble : Parents, enseignants, personnels territoriaux, élus faisons respecter notre volonté commune de non-application de la réforme, pour le retrait des décrets Peillon, Hamon, pour la défense de l'école publique.

MOBILISONS NOUS !



Si tous les médias se sont concentrés sur les élections municipales et les élections européennes, la CGT et la CGT Educ'action rappelle que 2014 sera aussi une année d'élections professionnelles pour l'ensemble des 3 versants de la Fonction Publique : la Fonction Publique d'État, la Territoriale et l'Hospitalière.

Ces élections, moins médiatisées car ne touchant qu'une partie des français-e-s, qui se dérouleront au mois de décembre, sont d'une importance capitale pour tou-te-s les salarié-e-s relevant de ces employeurs. En effet, elles permettront de déterminer la représentativité dans les différentes instances paritaires qui ont à gérer l'orientation politique des Fonctions Publiques (les comités techniques), la gestion des personnels et de leurs carrières au niveau national et local (défense des droits individuels et collectifs dans le déroulement de carrière, les mutations, les promotions...).

Bien évidemment, notre secteur de l'Éducation nationale sera concerné. Et comme la CGT Educ'action se fait un devoir de tout vous dire et de ne rien cacher, nous avons

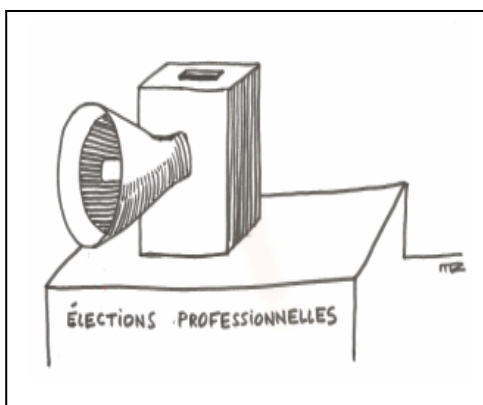
décidé de vous parler dès maintenant de ces élections et de l'importance de voter CGT en décembre. Ne soyons pas naïfs, d'autres organisations syndicales sont déjà en campagne (façon plus ou moins cachée...) à travers du mailing ou la défense de positions « particulières » depuis la Loi de Refondation ou l'instauration de la Réforme des Rythmes...

La CGT Educ'action ne se cache pas et n'attend pas pour se faire entendre. Notre travail syndical, nos positions et nos revendications ne sortent pas de nulle part quelques mois avant l'échéance. Notre programme électoral, c'est notre opposition à la Réforme des rythmes Peillon, c'est notre opposition à la dégradation de nos conditions de travail et au gel des salaires... C'est surtout des propositions concrètes comme une augmentation de nos salaires et la fin de la rémunération aux primes diverses dans l'ensemble des Fonctions publiques, c'est l'instauration d'une vraie médecine du travail et d'un service social au MEN, c'est le retour au paritarisme des

instances et la fin du pouvoir absolu du MEN, c'est le retour à une formation initiale et continue qui fasse une vraie place à l'échange et au partage de savoirs et compétences, c'est une plus grande liberté pédagogique redonnée aux équipes, c'est garantir le droit à la mobilité professionnelle, c'est un travail conjoint et interprofessionnel pour une autre réforme des temps scolaires et pour une diminution du temps de travail des enseignants... C'est tout ça et encore plus que nous proposons dès maintenant et ce pour quoi nous nous battons au quotidien dans les écoles et établissements au plus près des collègues... Mais aussi avec l'ensemble des salarié-e-s, car soutenir la CGT c'est défendre un vrai projet de société dans une lutte collective et interprofessionnelle où l'École a une place centrale.

Alors dès maintenant, engagez-vous auprès de la CGT Educ'action pour constituer et/ou soutenir les équipes dans vos départements et pour engager et gagner la lutte des idées. Engagez-vous aussi pour qu'en décembre, la CGT représente au mieux l'ensemble des salarié-e-s des 3 Fonctions publiques pour les 4 années à venir.

Une CGT Educ'action plus forte et plus représentative..., c'est l'affaire de TOU-TE-S !



UNE CIRCULAIRE INDIGENTE

Par la circulaire de rentrée 2014, l'institution se fixe quatre grands objectifs : mieux accompagner les élèves, combattre les inégalités tout au long de la scolarité, former les équipes pédagogiques et promouvoir une école exigeante et bienveillante pour les élèves. Le rôle du Rased y est réaffirmé.

Au-delà de ces déclarations de principes, la réalité bute sur le manque de moyens.

L'amélioration des conditions d'apprentissage est réduite à la réforme des rythmes scolaires (et des préconisations aussi fondamentales que la place des récréations, le rythme des activités et la nécessité de fixer des repères temporels aux élèves. Nous n'y aurions évidemment pas pensé tout seuls), le *plus de maître que de classe* et des adaptations pour les TPS.

La circulaire consacre tout un paragraphe à la question de l'évaluation qui doit être l'objet de réflexion, nous dit-on. Pour autant, faute de moyen en formation continue, la réflexion sera nourrie simplement par des fiches

placées à notre disposition en ligne. En conséquence, nous nous retrouverons seul face à nos pc sans émulation collective. Une annexe nous rappelle qu'une évaluation n'a d'intérêt, pour l'élève, que s'il en comprend le sens. On affirme que les évaluations sont mal vécues par nos élèves et qu'elles génèrent de la stigmatisation et de la dévalorisation par le classement qu'elles induisent. Pour autant, et paradoxalement, la notation chiffrée est réaffirmée ; elle doit être menée en parallèle des évaluations par compétences. Ce double système est une double peine pour l'élève comme l'enseignant. L'évaluation chiffrée induit mécaniquement de l'échec, les études statistiques nous l'ont pourtant démontré... Quant au système de l'évaluation par compétences, il tend à fractionner les savoirs et à leur conférer un aspect uniquement instrumental qui ne saurait répondre aux besoins de l'école. Il nous apparaît urgent que le monde de l'éducation relance une réflexion sur l'évaluation, ses modalités et surtout ses finalités, à fortiori lorsque l'on prétend

lutter contre les inégalités scolaires.

La réduction des inégalités passe essentiellement, selon la circulaire, par la pseudo refondation de l'éducation prioritaire. Rappelons au passage que le manque de moyens consacrés à cette question a fait que le *plus de maîtres que de classes* se voit appliqué prioritairement aux REP+, tout comme les TPS. Il s'agit bien d'un recul en termes d'ambition avec ce qui était proposé précédemment. Nous ne contestons pas la nécessité de ces postes qui permettent de modifier nos pratiques, de croiser les regards mais bien la faiblesse du nombre d'écoles concernées au regard de ces besoins et des enjeux. Réduire les inégalités sociales passe par un abaissement drastique du nombre d'élèves par classe (cf. étude Star ou Piketti) ; cela impose donc de recruter massivement !

Favoriser la bienveillance au sein de l'école passe également par de la formation et des moyens.

Alors même que la Cour des Comptes doute de la capacité du Ministère à remplir ses engagements en termes de création de postes, la réponse ministérielle ne peut être seulement le numérique. Numérique pour la formation initiale dans la professionnalisation des collègues, numérique pour la formation continue.

Copie indigeste, à revoir...

Fabienne CHABERT

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).